Je ne compte pas passer toute l'histoire en revue, mais je suis très heureux de constater que cette résolution permettra aux Acadiens qui le désirent, à ceux de ma circonscription, à ceux des comtés d'Inverness, de Richmond et d'Antigonish, de faire éduquer leurs enfants en français. Ils auront le droit de recourir à la loi si cette entreprise hasardeuse est menée à bien; ils auront un droit qu'ils n'avaient encore jamais eu. En tant que représentant de ces Acadiens, j'ai bien du mal à réprimer mon émotion profonde à l'idée qu'au moment où la Chambre sera appelée à se prononcer sur cette motion, je me lèverai en leur nom et, en adoptant je l'espère cette loi du Parlement, je prouverai qu'ils ont eu raison de patienter et d'escompter avec confiance que le Canada leur rendrait justice.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je tiens à aborder une autre question qui intéresse au plus haut point le Canada dans son ensemble et les provinces de l'Atlantique en particulier, soit celle des ressources. Tous les députés néo-démocrates ont fait savoir que leur décision d'appuyer ou non la motion dépendait de notre façon de traiter les ressources.

Une voix: Pas tous les députés néo-démocrates.

M. MacEachen: Je dirai à mon vieil ami et à mon jeune ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que le NPD ne cesse jamais de marchander, qu'il marchande encore et toujours. C'est très bien, car quelqu'un d'autre se charge de cet aspect particulier des discussions, mais je tiens à dire un mot de la question des ressources sousmarines. Tant au cours des pourparlers constitutionnels de l'été dernier que du présent débat parlementaire, on a souvent dit que les ressources sousmarines devraient être traitées de la même façon que les ressources terrestres. C'est ignorer tout simplement que les ressources sousmarines sont différentes. A l'occasion de négociations internationales, le Canada a acquis pour tous les Canadiens, et non seulement pour les habitants des provinces côtières, des droits souverains sur le bouclier continental afin de l'explorer et d'exploiter ses ressources naturelles. J'insiste sur le fait que les limites du Canada, le territoire du Canada n'a pas augmenté, même si certaines personnes et certains groupes soutiennent que la superficie du Canada a augmenté, ce qui nous permettrait également d'accroître la superficie des provinces. Il ne saurait être question d'accroître la superficie des provinces, puisque la superficie de l'ensemble du Canada demeure inchangée. Cependant, nous jouissons de droits souverains sur le bouclier continental afin de l'explorer et d'exploiter ses ressources naturelles.

• (1610)

Je constate avec intérêt qu'au moment où plusieurs provinces soutiennent qu'elles devraient exercer une juridiction exclusive sur les ressources sousmarines, la collectivité internationale reconnaît le principe du partage des richesses hauturières entre tous les pays, et non pas seulement entre les États côtiers. Tandis qu'au Canada, tous les premiers ministres rejettent le principe de l'appartenance des eaux territoriales au patrimoine national, sur la scène internationale, on a admis que les eaux internationales appartenaient à l'ensemble de l'humanité.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Comme c'est étrange! Que la réalité peut être ironique! Mais je ne vais pas m'attarder sur ce point. Je

La constitution

tiens toutefois à ajouter que compte tenu de la situation économique dans laquelle se trouvent les Maritimes et compte tenu de l'importance de l'exploitation des ressources minérales littorales pour les habitants de cette région et en dépit de sa position juridique, le gouvernement fédéral a fait aux provinces Maritimes une offre que j'estime très acceptable lors de la conférence des premiers ministres. A cette occasion, le gouvernement fédéral a proposé que jusqu'à ce qu'elles atteignent un degré de développement économique satisfaisant, les Maritimes reçoivent les mêmes revenus des ressources littorales que les provinces intérieures reçoivent de leurs propres ressources. Après quoi, leurs revenus devront être partagés entre tous les Canadiens.

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit à la conférence des premiers ministres—et je crois qu'il est utile de le rappeler—que, de l'avis du gouvernement fédéral, lorsqu'une province est suffisamment riche pour se suffire à elle-même, elle devrait partager ses richesses avec le reste du pays. Voilà le genre de Canada que nous proposons aux Canadiens, un pays où nous prospérons tous en nous entraidant. Et c'est là encore une proposition que je suis prêt à défendre partout au Canada, y compris dans ma province, la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je n'ai rien d'autre à ajouter si ce n'est que j'espère que l'absence d'accord à la conférence constitutionnelle ne servira pas à exaspérer le sentiment d'aliénation qu'éprouve à l'heure actuelle la population de la Nouvelle-Écosse au sujet des ressources sous-marines, car ce sentiment est absolument injustifié. Le fait est que j'ai sous la main certaines déclarations du premier ministre de la Nouvelle-Écosse et par la suite d'un membre de la délégation dans lesquelles le gouvernement de cette province reconnaissait que le gouvernement avait un rôle important à jouer dans l'exploitation des gisements sous-marins, que des négociations poussées avaient eu lieu entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse, qu'il existait de nombreux domaines d'entente et que la province et le gouvernement fédéral étaient sur le point d'en arriver à un accord et que l'on avait même exprimé l'espoir qu'un accord serait conclu. Monsieur l'Orateur par votre entremise je tiens à dire à la Chambres des communes et aux autres personnes concernées par la situation en Nouvelle-Écosse que l'offre raisonnable déposée par le gouvernement fédéral à la conférence des premiers ministres était telle qu'elle a failli déboucher sur un accord avec la province en question et, je n'ai pas le moindre doute que si toutes les autres conditions avaient été remplies il y aurait bel et bien eu un accord entre ma province et le gouvernement fédéral. Lors des prochaines négociations avec la Nouvelle-Écosse, nous devrions reprendre cet acquis plutôt que de tenter vainement et inutilement de susciter un ressentiment contre le gouvernement du Canada alors que rien se saurait justifier une telle animosité.

Je vois que le temps qui m'a été alloué tire à sa fin. Mais avant de terminer, j'aimerais remercier les députés d'avoir écouté aussi attentivement ce que j'avais à apporter au débat en cours. J'espère que d'autres députés auront l'occasion, soit ici soit au comité, ou encore plus tard lorsque le rapport nous parviendra du comité, d'exprimer leurs vues sur cet important sujet. En ce moment, ce que nous faisons, c'est ceci: nous demandons au Parlement du Canada de donner suite à la